

Université   
de Montréal  
et du monde.

Faculté de  
l'aménagement  
Études supérieures



Annuaire général 2025-2026  
[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

# Table des matières

## Introduction

## Programmes d'études

### Aménagement

2-005-1-2 D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement .....	AME-4
2-005-1-5 Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage.....	AME-7
2-005-1-7 Maîtrise en aménagement, option design urbain .....	AME-10
2-005-1-8 Maîtrise en aménag., opt. montage et gestion de projets d'aménagement.....	AME-13
2-005-1-9 Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti.....	AME-17
2-005-6-9 Microprogramme de 2 <sup>e</sup> cycle en conservation du patrimoine bâti.....	AME-19
2-014-1-5 Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation.....	AME-21
2-014-1-6 Maîtrise en aménagement, option théories en design .....	AME-24
3-005-1-1 Doctorat interdisciplinaire en aménagement .....	AME-27

### École d'architecture

2-010-1-0 Maîtrise en architecture .....	AME-29
--	--------

### École de design

2-015-1-2 D.E.S.S. en écodesign stratégique .....	AME-32
2-015-1-3 D.E.S.S. en design de jeux .....	AME-35
2-016-1-2 D.E.S.S. en design d'intérieur.....	AME-37

### École d'urbanisme et d'architecture de paysage

2-020-1-0 Maîtrise en architecture de paysage.....	AME-39
2-025-1-0 Maîtrise en urbanisme.....	AME-43
2-025-1-2 Qualification en urbanisme .....	AME-48
2-025-6-0 Microprogramme de 2 <sup>e</sup> cycle en mobilité, transport et urbanisme.....	AME-50

# FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT

Information à jour le 30 juillet 2025

**Directrice de la bibliothèque :** France Nadeau

## Introduction

La Faculté de l'aménagement réunit l'École d'architecture, l'École de design et l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage en un lieu de formation professionnelle et de recherche reconnu mondialement. Carrefour unique regroupant cinq champs disciplinaires – architecture, architecture de paysage, design d'intérieur, design industriel et urbanisme, la Faculté est un espace de création, d'expérimentation et de recherche se déployant sur plusieurs échelles spatiales et sociales. C'est un lieu d'études d'une grande richesse. On y forme les futurs leaders qui assurent la conception des équipements et des infrastructures au cœur de la qualité de notre environnement, de son habitabilité et de sa durabilité, tout en contribuant au renouvellement de leur pratique grâce à l'exercice de leur pensée critique. La pédagogie pratiquée dans les programmes d'études de la Faculté de l'aménagement fait une grande place au projet de conception dans le cadre d'un enseignement en atelier. L'atelier y est considéré comme un lieu d'expérimentation central à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires aux pratiques enseignées. La Faculté de l'aménagement compte une cinquantaine de professeures et professeurs, quelque 1400 étudiantes et étudiants, une vingtaine d'unités de recherche et une vingtaine de programmes répartis sur les trois cycles d'études.

## Coordonnées générales de la faculté

### Université de Montréal

Pavillon de la Faculté de l'aménagement  
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine  
[amenagement.umontreal.ca](http://amenagement.umontreal.ca)

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6111 #13105

## Direction

### Doyenne : Carmela Cucuzzella

#### Vice-doyen aux études et Secrétaire de faculté :

Philippe Gauthier

**Vice-doyen aux études supérieures :** Michel Max Raynaud

**Vice-doyen à la recherche :** Bechara Helal

**Directeur administratif :** Frank Berdin

### École d'architecture

**Directrice :** Izabel Amaral

### École de design

**Directrice :** Iman Ben Youssef Zorgati

### École d'urbanisme et d'architecture de paysage

**Directrice :** Paula Negron-Poblete

## Corporations professionnelles

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme préprofessionnel de baccalauréat en architecture, suivi du diplôme professionnel de maîtrise en architecture. En outre, les personnes qui aspirent au titre d'architecte et au droit d'exercice de la profession doivent avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel. La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre et être autorisé à utiliser le titre d'urbaniste, il faut être titulaire du diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en urbanisme, avoir complété un stage et réussir l'examen de l'Ordre. Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Pour obtenir le titre d'architecte paysagiste agréé, il faut posséder un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en architecture de paysage ou tout autre diplôme reconnu par l'AAPQ, avoir complété le programme de stage en architecture de paysage (PSAP) et réussir les examens professionnels. Le diplôme de baccalauréat en design d'intérieur est une des conditions d'accès à la licence d'utilisation de la marque Designer d'intérieur certifié APDIQ® dont l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec est propriétaire.

## Frais facultaires

Des frais s'appliquent aux activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques ou des ateliers de fabrication (bois, métal, polymères et numérique) dans le cadre de certains cours. Ces frais seront ajoutés aux factures étudiantes pour les sessions concernées.

2-005-1-2 version 03 (A20)

# D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Programme offert en collaboration avec HEC Montréal

## Objectifs

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S en montage et gestion de projets d'aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

---

## Documents additionnels à fournir

- Un formulaire d'expertises et d'expériences **pertinentes dûment rempli**.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Une lettre de recommandation. **Cette lettre doit être rédigée par un professeur, un ancien employeur, ou une personne en supériorité hiérarchique au sein de votre employeur, pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités et pouvant confirmer avoir pris connaissance de votre formulaire d'expertises et d'expériences pertinentes dûment rempli.**

## Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

## Transfert et équivalence

Après avoir réussi de 24 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3.0, le candidat peut être admissible à la **Maitrise en aménagement**, option montage et gestion de projets d'aménagement. Un minimum de 15 crédits de cours obligatoires et l'atelier AME 6917 - Atelier de gestion de projets urbains - doivent faire partie des cours complétés et réussis au moment du transfert. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en urbanisme
- Baccalauréat en design d'intérieur
- Baccalauréat en architecture
- Baccalauréat en architecture de paysage

## Structure du programme

### D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement 2-005-1-2 version 03 (A20)

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits dont 27 doivent être du niveau des études supérieures.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

## Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire aux cours HEC6101 - Direction et leadership des projets (440999) et HEC6112A - Le management : les milieux et la pratique (443594), ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6046	Planification et contrôle des ressources	3.0
AME 6070	Montage juridique et financier de projet	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6916	Gestion des parties prenantes	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6255D	Direction et leadership des projets (PROJ40409)	3.0

## Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6047	Industrialisation du bâtiment	3.0
AME 6054	Risques et projets en aménagement	3.0
AME 6210	Histoire des théories de la conservation	3.0
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
AME 6850	Gestion de la construction	3.0
AME 6917	Atelier de gestion de projets urbains	6.0
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5

Cours	Titre	CR
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
HEC 6108	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)	3.0
HEC 6109	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)	3.0
HEC 6110	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)	3.0
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

2-005-1-5 version 00 (A17)

# **Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage**

**Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)**

## **Objectifs**

Cette option du programme de maîtrise en aménagement vise à développer des compétences en recherche dans les domaines touchant la ville, le territoire et le paysage. Le cheminement de cette option permet de réaliser un projet de recherche de type mémoire fondé sur des méthodes et des connaissances puisées dans les disciplines de l'urbanisme et de l'architecture de paysage.

---

## **Exigences d'admission**

### **Conditions propres à ce programme**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option ville, territoire, paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

---

## **Documents additionnels à fournir**

- Une lettre d'intention ou de motivation d'un maximum de trois pages, indiquant les raisons qui motivent leur choix de programme. La lettre doit également expliquer la pertinence de la formation de 1<sup>er</sup> cycle.
- Esquisse du projet de recherche. Ce texte d'environ trois pages doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie.
- Curriculum Vitae mettant en valeur ses études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

---

## **Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel.

---

## Structure du programme

**Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage 2-005-1-5 version 00 (A17)**

L'option Ville, territoire, paysage de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70 Propre à l'option Ville, territoire, paysage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

### Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6870	Théories - urbanisme et architecture de paysage	3.0
AME 6871	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1	1.0

Cours	Titre	CR
AME 6872	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2	1.0
AME 6873	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3	1.0
AME 6874	Recension des écrits en aménagement	1.0

### Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6001	Théories et projet de paysage	3.0
APA 6003	Histoire, théories et pratiques	3.0
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
APA 6511	Connaissance des végétaux et horticulture	2.0
APA 6514	Histoire de l'architecture de paysage	2.0
APA 6515	Écologie végétale appliquée	2.0
URB 6280	Théorie de la planification et urbanisme	3.0
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme	3.0
URB 6288	Gestion du territoire et géomatique	3.0
URB 6289	Économie urbaine	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

### Bloc 70C Lecture dirigée

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6420	Lectures dirigées 1	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6421	Lectures dirigées 2	3.0

## Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6971	Unité de recherche 1	3.0
AME 6972	Unité de recherche 2	3.0
AME 6973	Unité de recherche 3	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6974	Unité de recherche 4	3.0
AME 6975	Unité de recherche 5	3.0
AME 6995	Mémoire	11.0

2-005-1-7 version 01 (A23)

# **Maîtrise en aménagement, option design urbain**

**Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)**

## **Objectifs**

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes du design urbain qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans la gestion et la mise en œuvre des projets urbains. Ces spécialistes sont appelés à exercer une forme de leadership fondée sur leur pensée critique à l'égard de la ville actuelle, sur les connaissances qui s'y rattachent et sur leur compréhension éclairée du projet urbain contemporain. Ils sont appelés à intervenir dans des environnements urbains existants pour en projeter la réurbanisation, la requalification ou la revitalisation.

---

## **Exigences d'admission**

### **Conditions propres à ce programme**

Pour être admissible à la maîtrise en aménagement, option design urbain, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

---

## **Documents additionnels à fournir**

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Portfolio. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide préparé par le Comité de sélection de l'option Design urbain, M. Sc.A aménagement.

## **Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

---

## Structure du programme

**Maîtrise en aménagement, option design urbain 2-005-1-7 version 01 (A23)**

Cette option de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 6 crédits dédiés à deux cours obligatoires, 12 crédits dédiés à des ateliers et 9 crédits dédiés à un projet final, de 15 à 18 crédits à option, dont 6 crédits dédiés à un atelier, ainsi qu'un maximum de 3 crédits au choix.

### Bloc 70A Ateliers

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6413	Atelier en design urbain 1	6.0

Cours	Titre	CR
AME 6415	Atelier en design urbain 2	6.0

### Bloc 70B Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 6752	Architecture et stratégies urbaines	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0

### Bloc 70C Ateliers

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6509	Atelier 2 : Paysage urbain	4.5
APA 6520	Développement durable et paysage urbain	1.5

Cours	Titre	CR
URB 6020	Atelier d'intervention	6.0

### Bloc 70D Cours offerts en architecture

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

### Bloc 70E Cours offerts en architecture de paysage

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6001	Théories et projet de paysage	3.0
APA 6003	Histoire, théories et pratiques	3.0
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0

Cours	Titre	CR
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

## Bloc 70F Cours offerts en urbanisme

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

## Bloc 70G Activité spéciale et stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6674	Activité spéciale	3.0
AME 6863	Stage - Design urbain	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6672	Activité spéciale	3.0

## Bloc 70I Atelier de fin d'études

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6918	Atelier de projet final	9.0

2-005-1-8 version 01 (A25)

# **Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement**

**Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)**

Programme offert en collaboration avec HEC Montréal et Polytechnique Montréal

## **Objectifs**

### **Option Montage et gestion de projets d'aménagement**

Fournir aux professionnelles les connaissances nécessaires en vue de monter, planifier, concevoir et gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client et des parties prenantes.

Exemples des thèmes abordés :

- Définition et nature des projets d'aménagement et leurs phases
  - Activités de montage du projet, incluant les analyses de faisabilité
  - Processus de planification
  - Planification et gestion du processus du projet
  - Évaluation du processus et suivi.
- 

## **Exigences d'admission**

### **Conditions propres à ce programme**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme, architecture de paysage, génie, droit, géographie ou tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1<sup>er</sup> février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

---

## Documents additionnels à fournir

- Un formulaire d'expertises et d'expériences pertinentes dûment rempli.
  - Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
  - Une lettre de recommandation. Cette lettre doit être rédigée par un professeur, un ancien employeur, ou une personne en supériorité hiérarchique au sein de votre employeur, pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités et pouvant confirmer avoir pris connaissance de votre formulaire d'expertises et d'expériences pertinentes dûment rempli.
- 

## Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

---

## Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

---

## Transfert et équivalence

Après avoir réussi de 24 à 27 crédits du D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement avec une moyenne d'au moins 3.0, les candidats peuvent être admissibles à la Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement (M. Sc. A.). Un minimum de 15 crédits de cours obligatoires et l'atelier AME 6917 – Atelier de gestion de projets urbains - doivent faire partie des cours complétés et réussis au moment du transfert. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

---

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en urbanisme
  - Baccalauréat en design d'intérieur
  - Baccalauréat en architecture
  - Baccalauréat en architecture de paysage
-

## Structure du programme

**Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement** 2-005-1-8 version 01 (A25)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon deux modalités : avec stage (ST) ou avec travail dirigé (TD).

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70 Propre à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

### Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6046	Planification et contrôle des ressources	3.0
AME 6070	Montage juridique et financier de projet	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6916	Gestion des parties prenantes	3.0
HEC 6112	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)	3.0
HEC 6255D	Direction et leadership des projets (PROJ40409)	3.0

### Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

Remarque : L'étudiant qui s'inscrit au cours AME6990 doit s'inscrire au cours PHI6990 pendant la même session.

Cours	Titre	CR
AME 6047	Industrialisation du bâtiment	3.0
AME 6054	Risques et projets en aménagement	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6672	Activité spéciale	3.0
AME 6850	Gestion de la construction	3.0
AME 6917	Atelier de gestion de projets urbains	6.0
AME 6920	Gestion projets internationaux	3.0
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 6108	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)	3.0
HEC 6109	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)	3.0
HEC 6110	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)	3.0
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

## ST-Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

Notez que le stage AME6909, qui doit se faire en un trimestre, est équivalent aux stages AME69091 et AME69092, qui eux, se font en deux trimestres.

Cours	Titre	CR
AME 6909	Stage	9.0
AME 69091	Stage 1	0.0

Cours	Titre	CR
AME 69092	Stage 2	9.0

## TD-Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6919	Travail dirigé	9.0

2-005-1-9 version 00 (A20)

# Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

## Objectifs

### Option Conservation du patrimoine bâti

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine. S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant. De trois à six crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont AME 6200 Introduction aux outils du projet et AME 3104 Histoire de l'architecture au Québec.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère. Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

---

## Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Un portfolio composé de travaux pertinents: travaux académiques préférablement réalisés de façon individuelle, des productions écrites (articles ou publications), des productions illustrées (projets d'atelier ou autre), etc. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide pour le portfolio

## Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

---

## Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

## Structure du programme

**Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti** 2-005-1-9 version 00 (A20)

La maîtrise comporte 45 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70 Propre à l'option Conservation du patrimoine bâti

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel qui en découle, 12 à 15 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

### Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6210	Histoire des théories de la conservation	3.0
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6412	Cadres de gestion en conservation	3.0

### Bloc 70B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6080	Stage en conservation	6.0
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
AME 6501	Pratiques des disciplines en aménagement	3.0

Cours	Titre	CR
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0
URB 6286	Histoire de l'urbanisme	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0

### Bloc 70D Projet en conservation

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6549	Atelier en conservation	6.0

Cours	Titre	CR
AME 6550	Projet individuel en conservation	3.0

2-005-6-9 version 00 (A22)

# **Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti**

## **Attestation**

## **Objectifs**

Le microprogramme permet d'offrir une formation plus courte que la maîtrise (15 crédits contre 45). Il cible d'abord une clientèle qui se trouve présentement sur le marché du travail et qui voudrait acquérir une excellente formation de base en conservation du patrimoine. Il vise à donner une formation de base en conservation du patrimoine à des personnes qui possèdent déjà une expertise en aménagement et qui voudraient se spécialiser en conservation ou tout simplement ajouter le patrimoine à leur liste d'expertises. En raison de la mutualisation envisagée des cours, un étudiant inscrit au microprogramme pourrait obtenir la maîtrise en complétant les autres 30 crédits et ainsi développer une solide expertise dans le domaine. Après avoir réussi 15 crédits du microprogramme en conservation du patrimoine bâti avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3, le candidat peut être admissible à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti. Seule une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au microprogramme doit accompagner la demande d'admission du candidat. Si un étudiant diplômé du microprogramme souhaite poursuivre à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti, les cours déjà suivis et réussis, au cours des 5 dernières années, seront reconnus.

---

## **Exigences d'admission**

### **Conditions propres à ce programme**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée.

Certains candidats ne répondant pas à la moyenne minimale requise pourraient tout de même être sélectionnés en raison de leur expérience de travail de haute qualité.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

---

## **Documents additionnels à fournir**

- Une lettre d'intention de 500 mots maximum indiquant vos motivations et vos attentes concernant le choix de programme en lien avec vos projets.
  - Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur les études, les recherches ou les activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
  - Une lettre de recommandation d'une personne (professeur, employeur, etc.) pouvant témoigner des aptitudes et de l'intérêt du candidat à poursuivre et réussir des études de cycles supérieurs.
- 

## **Scolarité**

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, cette durée minimale n'est possible que si l'offre de cours proposée le permet. Si cela n'est pas le cas, l'étudiant devra prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

---

## Statut

Le candidat au microprogramme s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

## Transfert et équivalence

Après avoir réussi 12 crédits du microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti avec une moyenne d'au moins 3,0, le candidat peut être admissible à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti.

Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire.

Une demande d'équivalences pour les cours suivis au microprogramme doit accompagner la demande d'admission du candidat.

## Structure du programme

### **Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti** 2-005-6-9 version 00 (A22)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

### Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6311	Méthodologie d'évaluation d'un site	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6412	Cadres de gestion en conservation	3.0
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0

### Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0

Cours	Titre	CR
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0

2-014-1-5 version 00 (A21)

# Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

## Objectifs

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, option design, création et innovation vise à former des praticiens réflexifs en design dans des champs d'expertise pertinents dans le monde d'aujourd'hui. Un cheminement organisé autour d'un projet de recherche appliquée (ou recherche-création) permet de mettre de l'avant des approches de la recherche et du développement qui caractérisent les disciplines du design et favorisent l'innovation en milieu professionnel.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement) option design, création et innovation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en design industriel ou d'une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

---

## Documents additionnels à fournir

*Option design, création et innovation*

- Une lettre d'intention précisant l'atelier thématique souhaité (consultez la liste des thématiques ici) (guide de présentation de la lettre)
  - Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme.
  - Un portfolio (Guide de préparation du portfolio).
- 

## Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres à plein temps.

---

## Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1<sup>er</sup> cycle autres que design industriel (ou d'un diplôme jugé équivalent) auront à mettre leurs connaissances à niveau en complétant des cours préparatoires. Selon ce nombre de crédits, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un ou de deux trimestres, soit jusqu'à 30 crédits préparatoires.

## Structure du programme

**Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation** 2-014-1-5 version 00 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70 Propre à l'option Design, création et innovation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires, 11 à 14 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

### Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 10 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6711	Approches innovantes du projet en design	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6816	Problématiques en design contemporain	3.0
DIN 6760	Présentation du projet - exposition	1.0

### Bloc 70B Disciplinaire

Option - Minimum 2 crédits, maximum 11 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6741	Séminaire avancé en design 1	1.0
AME 6742	Séminaire avancé en design 2	1.0
AME 6743	Séminaire avancé en design 3	1.0
AME 6744	Séminaire avancé en design 4	1.0
AME 6745	Séminaire avancé en design 5	1.0
AME 6746	Séminaire avancé en design 6	1.0

Cours	Titre	CR
AME 6747	Séminaire avancé en design 7	1.0
AME 6748	Séminaire avancé en design 8	1.0
AME 6749	Éléments de la pensée design	1.0
AME 6751	Éléments d'intervention en développement durable	1.0
AME 6752	Éléments de modélisation de la complexité	1.0
AME 6761	Communication scientifique du projet	1.0

### Bloc 70C Cours et activités de transfert

Option - Maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
AME 6817	Théories du projet	3.0
DEI 6112	Étude et culture de l'environnement de proximité	3.0
DEJ 6000	Concepts fondamentaux des jeux	3.0
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions	3.0
DEJ 6011	Jeux et design d'apprentissages	3.0

Cours	Titre	CR
DEJ 6012	Jeux sérieux et ludification	3.0
DIN 6001	Design stratégique de produits/services durables	3.0
DIN 6740	Mission professionnelle	6.0
DIN 6900	Projet intégré - organisation - international	3.0

## Bloc 70D Interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6201	Séminaire thématique en aménagement 1	1.0
AME 6202	Séminaire thématique en aménagement 2	1.0
AME 6203	Séminaire thématique en aménagement 3	1.0
AME 6204	Séminaire thématique en aménagement 4	1.0
AME 6205	Séminaire thématique en aménagement 5	1.0
AME 6206	Séminaire thématique en aménagement 6	1.0
AME 6420	Lectures dirigées 1	3.0
AME 6421	Lectures dirigées 2	3.0
AME 6871	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1	1.0

Cours	Titre	CR
AME 6872	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2	1.0
AME 6873	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3	1.0
AME 6874	Recension des écrits en aménagement	1.0
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0

## Bloc 70F Ateliers de design avancé

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 6710	Atelier de design avancé 1 - Cadrage du projet	6.0
DIN 6720	Atelier de design avancé 2 -Approches créatives	6.0

Cours	Titre	CR
DIN 6730	Atelier de design avancé 3 -Développement et communication	9.0

2-014-1-6 version 00 (A21)

# Maîtrise en aménagement, option théories en design

Maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.)

## Objectifs

### Option Théories en design

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, option théories en design, vise à former des chercheurs en design aux compétences méthodologiques, analytiques et critiques de pointe. Ce cheminement avec mémoire permet une ouverture à la diversité des pratiques et des théories émergentes en design ainsi que le développement d'un champ de spécialisation dans des orientations porteuses, en lien avec les grands enjeux contemporains qui animent nos sociétés.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

---

## Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention (guide de présentation)
  - Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- 

## Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent (suivi par le(s) trimestre(s) de rédaction). La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

---

## Structure du programme

**Maîtrise en aménagement, option théories en design** 2-014-1-6 version 00 (A21)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option théories en design, avec la modalité Mémoire.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70 Propre à l'option Théories en design

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire, 6 à 9 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

### Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6502	Les méthodologies de la recherche	3.0
AME 6711	Approches innovantes du projet en design	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6816	Problématiques en design contemporain	3.0
AME 6817	Théories du projet	3.0

### Bloc 70B Disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6741	Séminaire avancé en design 1	1.0
AME 6742	Séminaire avancé en design 2	1.0
AME 6743	Séminaire avancé en design 3	1.0
AME 6744	Séminaire avancé en design 4	1.0
AME 6745	Séminaire avancé en design 5	1.0
AME 6746	Séminaire avancé en design 6	1.0
AME 6747	Séminaire avancé en design 7	1.0
AME 6748	Séminaire avancé en design 8	1.0
AME 6749	Éléments de la pensée design	1.0
AME 6751	Éléments d'intervention en développement durable	1.0

Cours	Titre	CR
AME 6752	Éléments de modélisation de la complexité	1.0
AME 6761	Communication scientifique du projet	1.0
DEI 6112	Étude et culture de l'environnement de proximité	3.0
DEJ 6000	Concepts fondamentaux des jeux	3.0
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions	3.0
DEJ 6011	Jeux et design d'apprentissages	3.0
DEJ 6012	Jeux sérieux et ludification	3.0
DIN 6001	Design stratégique de produits/services durables	3.0
DIN 6900	Projet intégré - organisation - international	3.0

### Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6201	Séminaire thématique en aménagement 1	1.0
AME 6202	Séminaire thématique en aménagement 2	1.0
AME 6203	Séminaire thématique en aménagement 3	1.0
AME 6204	Séminaire thématique en aménagement 4	1.0
AME 6205	Séminaire thématique en aménagement 5	1.0
AME 6206	Séminaire thématique en aménagement 6	1.0
AME 6420	Lectures dirigées 1	3.0
AME 6421	Lectures dirigées 2	3.0
AME 6871	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1	1.0

Cours	Titre	CR
AME 6872	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2	1.0
AME 6873	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3	1.0
AME 6874	Recension des écrits en aménagement	1.0
AME 6990	Éthique et pratiques d'aménagement	1.5
EDD 6070	Éléments d'aménagement	3.0
PHI 6990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0

## Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6616	Recherche 1	3.0
AME 6617	Recherche 2	3.0
AME 6618	Recherche 3	3.0

Cours	Titre	CR
AME 6619	Recherche 4	3.0
AME 6814	Mémoire	12.0

3-005-1-1 version 00 (A18)

# Doctorat interdisciplinaire en aménagement

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

## Objectifs

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat interdisciplinaire en aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVII) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise préparant adéquatement aux études ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 2<sup>e</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

---

## Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention. D'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Esquisse du projet de recherche. Document d'environ huit à dix pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de la Faculté. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisie
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, en format PDF
- Plan de financement des études pour les étudiants provenant de l'international. Il s'agit d'un document qui indique : le type de bourse dont vous bénéficiez ou auxquelles vous comptez postuler et si vous comptez sur d'autres ressources (emploi à l'extérieur du milieu académique, épargne, etc.) pour financer vos études. Ce document permet d'estimer la faisabilité des études supérieures à temps plein et la durée des études.

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Maîtrise en urbanisme

## Structure du programme

**Doctorat interdisciplinaire en aménagement** 3-005-1-1 version 00 (A18)

Le doctorat comporte 90 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à des séminaires de recherches ; 6 crédits de séminaires thématiques à option ; puis 3 crédits de cours au choix.

### Bloc 70A Séminaires de recherche

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 7121	Recherche interdisciplinaire aménagement 1	en 3.0

Cours	Titre	CR
AME 7122	Recherche interdisciplinaire aménagement 2	en 3.0

### Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6871	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1	1.0
AME 6872	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2	1.0
AME 6873	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3	1.0
AME 6874	Recension des écrits en aménagement	1.0
AME 7401	Séminaire thématique en aménagement 1	1.0

Cours	Titre	CR
AME 7402	Séminaire thématique en aménagement 2	1.0
AME 7403	Séminaire thématique en aménagement 3	1.0
AME 7404	Séminaire thématique en aménagement 4	1.0
AME 7405	Séminaire thématique en aménagement 5	1.0
AME 7406	Séminaire thématique en aménagement 6	1.0

### Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 7000	Examen général de doctorat	0.0
AME 7101	Unité de recherche en aménagement 1	3.0
AME 7102	Unité de recherche en aménagement 2	3.0
AME 7103	Unité de recherche en aménagement 3	3.0
AME 7104	Unité de recherche en aménagement 4	3.0
AME 7105	Unité de recherche en aménagement 5	3.0
AME 7106	Unité de recherche en aménagement 6	3.0
AME 7107	Unité de recherche en aménagement 7	3.0

Cours	Titre	CR
AME 7108	Unité de recherche en aménagement 8	3.0
AME 7109	Unité de recherche en aménagement 9	3.0
AME 7110	Unité de recherche en aménagement 10	3.0
AME 7111	Unité de recherche en aménagement 11	3.0
AME 7201	État d'avancement 1	1.0
AME 7202	État d'avancement 2	1.0
AME 7203	État d'avancement 3	1.0
AME 7500	Thèse	390

2-010-1-0 version 02 (A16)

# Maîtrise en architecture

## Maîtrise en architecture (M. Arch.)

### Objectifs

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture.

#### Formation professionnelle

La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de deux ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer.» ([https://www.oaq.com/candidatetudiants/stage\\_professionnel.html](https://www.oaq.com/candidatetudiants/stage_professionnel.html))

Le programme de maîtrise en architecture comporte 45 crédits. Ce programme professionnel qui suit le programme préprofessionnel de B. Sc. (Architecture) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

« Au Canada, le Conseil canadien de Certification en Architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte.» (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2017)

L'ensemble de la formation offerte à l'École d'architecture vise à amener l'étudiant à participer activement à l'exploration et à la transformation de l'architecture contemporaine. Le programme offre un parcours qui intègre la recherche ce qui favorise l'innovation et fait avancer la mission culturelle, sociétale et environnementale de la discipline.

Pour faire ce pont entre formation et recherche, l'École peut compter sur l'expertise de praticiens renommés et sur les activités de recherche des professeurs qui sont réalisées à titre individuel ou au sein d'équipes dûment constituées. Complémentaires les unes aux autres, ces recherches englobent principalement des domaines tels que l'histoire et la théorie de l'architecture contemporaine; la résilience et les environnements durables; les innovations programmatiques et techniques; la contribution de l'architecture à la définition des villes et des territoires ainsi que les processus de réalisation du projet et le rôle des parties prenantes.

Pour en savoir davantage sur les activités de recherche de l'École, voir la section Expertises de recherche du site web de l'École d'architecture (<https://architecture.umontreal.ca/recherche/expertises-de-recherche/>) ainsi que la section Chaires et unités de recherche (<https://architecture.umontreal.ca/recherche/chaires-et-unites-de-recherche/>)

Le programme comporte 45 crédits. Le cheminement proposé est de trois trimestres. Un cheminement particulier sur quatre trimestres, faisant l'objet d'une entente, est également envisageable. L'atelier est la principale activité pédagogique d'intégration des connaissances et d'explorations à travers la conception du projet. Le premier atelier, obligatoire, porte sur la pensée constructive. Les deux ateliers suivants, Projet de recherche (en équipe) et Projet thèse (individuel) sont liés par un thème commun que l'étudiant choisit parmi les trois à cinq thèmes offerts chaque année. Des équipes composées de professeurs et de professionnels sont responsables de ces ateliers afin d'assurer les apports théoriques et pratiques en lien au sujet traité. En plus des cours obligatoires, deux cours optionnels ou au choix permettent de parfaire la formation.

---

### Exigences d'admission

## Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle en architecture préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, ou un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel une formation préparatoire est prévue et nécessaire.

---

## Documents additionnels à fournir

- Un portfolio
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, le curriculum vitae et la lettre de motivation, consulter le site web de l'École d'architecture.

---

## Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres (2ans).

---

## Informations supplémentaires

### Formation préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1<sup>er</sup> cycle autres que le programme de science de l'architecture peuvent être appelés à faire une formation préparatoire afin de leur assurer une atteinte complète des critères de l'agrément professionnel du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Avant d'entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, les étudiants doivent réussir leur formation préparatoire avec une moyenne minimale de 3,0.

### Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

---

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en architecture

## Structure du programme

**Maîtrise en architecture** 2-010-1-0 version 02 (A16)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B. Sc. Architecture.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

### Bloc 70A Design complet

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 6701	Projet complet	6.0

Cours	Titre	CR
ARC 6711	Pensée constructive	3.0

### Bloc 70B Recherche et projet d'architecture

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 6801	Projet de recherche	6.0
ARC 6802	Projet thèse	9.0

Cours	Titre	CR
ARC 6803	Séminaire de recherche	3.0
ARC 6804	Langages, écritures du projet	3.0

### Bloc 70C Pratique professionnelle

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 6830	Pratique professionnelle	3.0
ARC 6831	Architecture et immobilier	3.0

Cours	Titre	CR
ARC 6832	Sécurité du bâtiment	3.0

### Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0
AME 6046	Planification et contrôle des ressources	3.0
AME 6047	Industrialisation du bâtiment	3.0
AME 6210	Histoire des théories de la conservation	3.0
AME 6305	Séminaire en technologie du bâtiment	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0
AME 6850	Gestion de la construction	3.0

Cours	Titre	CR
ARC 6851	Séminaire 1	3.0
ARC 6852	Séminaire 2	3.0
ARC 6853	Précédents et conception architecturale	3.0
ARC 6854	Études avancées en architecture	3.0
ARC 6863	Laboratoire spécialisé en CAO	3.0
ARC 6883	Formes architecturales et urbaines	3.0
ARC 6888	Activité spéciale	3.0

2-015-1-2 version 00 (A15)

# D.E.S.S. en écodesign stratégique

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Programme offert en collaboration avec Polytechnique Montréal et HEC

## Objectifs

L'objectif de ce programme est de permettre à des étudiants finissants et à des professionnels en exercice de développer des compétences requises pour la conduite de projets d'écodesign stratégiques et innovants. Plus spécifiquement, le programme a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de niveau supérieur et des habiletés pour concevoir, organiser, évaluer et améliorer des produits et services selon les principes du développement durable et accompagner les entreprises à transformer des enjeux environnementaux et de développement durable en opportunités d'innovation pour se positionner de manière compétitive sur le marché. Il couvre les techniques d'évaluation environnementale et socio-économique, la pensée du cycle de vie, la gestion de l'innovation et du développement durable, et les démarches d'écoconception et de prospective stratégique. Il est fortement multidisciplinaire en étant le produit d'une collaboration entre trois écoles dans les disciplines du génie, du design industriel et de la gestion.

---

## Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en écodesign stratégique, le candidat doit :

- pour une admission à l'Université de Montréal : satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de l'aménagement (design, architecture...) ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en sciences fondamentales, sciences appliquées ou de gestion, ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à l'École Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions
- avoir une expérience professionnelle pertinente après son premier diplôme universitaire est un atout important et sera pris en compte.

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/faire-parvenir-les-documents/televerser-les-documents/> Deux lettres de recommandation.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ses études en lien avec ses projets d'avenir

- Un curriculum vitae
- Un portfolio présentant vos principales réalisations (uniquement pour les étudiants venant de design, architecture, urbanisme et paysage, ou domaine d'études équivalent).

## 2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne, d'hiver ou d'été.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus quatre années (douze trimestres).
- L'étudiant pourra compléter la mission professionnelle en écodesign après avoir complété au moins 18 crédits de cours et ateliers, dont les 12 crédits obligatoires du programme. La mission professionnelle est une démarche de recherche en écodesign menée en équipe de deux et encadrée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements. Cette activité vise à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité.

## Structure de programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Les 4 cours obligatoires Design stratégique de produits et services durables (DIN6001), Atelier d'écodesign (DIN6002), Atelier - Expertise, controverses, prospective (DIN6003), et Analyse du cycle de vie (DDI8003) sont des cours de fondement de connaissances. Ils sont à suivre en priorité en première année par les étudiants réalisant le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Écodesign stratégique en deux ans.

Pour les étudiants inscrits à l'Université de Montréal, les cours de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal pourront être suivis par entente interuniversitaire. Notez que les sigles GIN et HEC correspondant aux cours de la structure seront alors utilisés à l'Université de Montréal.

### LÉGENDE

CR : crédit

### Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un projet de mission professionnelle, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DIN 6001	Design stratégique de produits/services durables	3.0

#### Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HEC 6211	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)	3.0

#### Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR	Cours	Titre	CR
GIN 6117	Gestion de l'innovation (IND6117)	3.0	HEC 6208	Management de l'innovation et de la création (ENTR61012)	3.0

#### Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

## Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR

## Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

**Le choix de ce cours doit être approuvé par le responsable de programme.**

Cours	Titre	CR

## Bloc 70G Mission professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.

N.B.: Les étudiants INSCRITS À POLYTECHNIQUE dans ce programme d'études devront s'inscrire au sigle IND6926 qui leur est destiné.

Cours	Titre	CR
DIN 6100	Mission professionnelle en écodesign	6.0

2-015-1-3 version 01 (A14)

# D.E.S.S. en design des jeux

Diplôme d'études supérieures spécialisées

## Objectifs

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

---

## Exigences d'admission

### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design de jeux, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

---

## Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention
  - Curriculum vitae
  - Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)
  - Deux lettres de recommandation.
- 

## Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

---

## Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
  - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
-

## Structure du programme

**D.E.S.S. en design des jeux** 2-015-1-3 version 01 (A14)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

### Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
DEJ 6000	Concepts fondamentaux des jeux	3.0
DEJ 6001	Atelier de design de jeux 1	3.0
DEJ 6002	Atelier de design de jeux 2	6.0
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions	3.0
DEJ 6007	Prototypage en jeux vidéo	3.0

Cours	Titre	CR
DEJ 6010	Pratique professionnelle en design de jeux	3.0
DEJ 6011	Jeux et design d'apprentissages	3.0
DEJ 6012	Jeux sérieux et ludification	3.0
DIN 6000	Design et approches systémiques	3.0

2-016-1-2 version 00 (A17)

# D.E.S.S. en design d'intérieur

## Diplôme d'études supérieures spécialisées

### Objectifs

Le D.E.S.S. en design d'intérieur est un programme qui vise le perfectionnement de la formation universitaire en design d'intérieur par l'acquisition de connaissances et de compétences de pointe cernant des thématiques spécifiques et émergentes, qui garantiront le rayonnement des diplômés et orienteront leurs carrières vers des secteurs de pratique stratégiques et actuels en design d'intérieur. Le programme a pour objectif d'amener les étudiants à développer une compréhension fine des problématiques complexes ainsi que des enjeux contemporains et prospectifs en design d'intérieur, à travers une approche informée, réflexive et critique. Au terme de sa formation, l'étudiant maîtrisera des méthodes et des stratégies de conception variées et innovantes, intégrées au projet de design d'intérieur.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design d'intérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle en design d'intérieur de l'Université de Montréal, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau B2 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1<sup>er</sup> février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les mêmes règles s'appliquent aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un autre diplôme dans une discipline connexe et jugé équivalent (notamment architecture, design de l'environnement, architecture d'intérieur). Dans leur dossier de demande d'admission, ces candidats devront faire la démonstration de leur niveau de connaissance et de leur maîtrise des dimensions spécifiques à la discipline du design d'intérieur.

---

#### Documents additionnels à fournir

- Lettre d'intention
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation.
- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)

Note : l'admission est conditionnée par la qualité des résultats académiques obtenus, la motivation personnelle et la qualité des travaux présentés dans le portfolio

---

## Scolarité

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

Et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

## Exigences et/ou informations supplémentaires

- Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portatif configuré selon les exigences propres au programme du D.E.S.S. en design d'intérieur;
- Avoir une bonne connaissance et de l'anglais lu et parlé;
- Des entretiens avec les candidats au programme pourraient avoir lieu au besoin.

## Structure du programme

**D.E.S.S. en design d'intérieur** 2-016-1-2 version 00 (A17)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du programme de D.E.S.S. en design d'intérieur sont répartis comme suit :

27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

## Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DEI 6111	Enjeux contemporains en design d'intérieur	3.0
DEI 6112	Étude et culture de l'environnement de proximité	3.0
DEI 6113	Pratiques de recherche en design d'intérieur	3.0
DEI 6311	Atelier-séminaire en design d'intérieur	6.0

Cours	Titre	CR
DEI 6322	Essai synthèse de l'atelier terminal	3.0
DEI 6333	Atelier terminal en design d'intérieur	6.0
DEI 6817	Théories du projet en design d'intérieur	3.0

2-020-1-0 version 03 (A18)

# Maîtrise en architecture de paysage

## Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

### Objectifs

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies et des compétences de pointe en matière d'analyse, de planification et de design des paysages à différentes échelles et dans une grande diversité de contextes. Le programme vise de plus à développer la capacité des étudiants à élaborer des approches, des mesures et des mécanismes d'évaluation, de conservation, de mise en valeur et de gestion des paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les aspects des projets de paysage et dans tous les milieux, en relation avec les parties prenantes. Dans ses activités futures, l'étudiant interviendra de manière responsable en regard des enjeux sociaux, écologiques, culturels, et ce, dans une perspective de développement durable. Il maîtrisera la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que les qualités concrètes et la valeur d'expérience des espaces de toutes natures. Il intégrera ce faisant des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture de paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle en architecture de paysage ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe à l'aménagement (ex. : architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience ou d'éléments de formation pertinents
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Les étudiants doivent maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais.

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. La lettre de motivation doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de son bagage et de sa motivation à entreprendre des études supérieures en architecture de paysage ainsi que de sa perception de la discipline et des enjeux environnementaux et de design qui y sont rattachés.
- Un portfolio (voir le guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

---

### Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention ou de motivation. La lettre de motivation doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de son bagage et de sa motivation à entreprendre des études supérieures en architecture de paysage ainsi que de sa perception de la discipline et des enjeux environnementaux et de design qui y sont rattachés.
  - Un portfolio (voir le guide de préparation du portfolio)
  - Deux lettres de recommandation.
-

## Scolarité

### **Scolarité**

Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 4 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

---

## Formation préparatoire

### **Formation préparatoire**

Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. Selon ce nombre, la scolarité pourrait être augmentée d'une année. Ces cours sont suivis pendant la première année.

---

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en architecture de paysage
  - Baccalauréat en architecture
  - Baccalauréat en urbanisme
-

## Structure du programme

### **Maîtrise en architecture de paysage 2-020-1-0 version 03 (A18)**

La maîtrise comporte 45 crédits.

Les étudiants qui ne détiennent pas un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage devront compléter un maximum de 24 crédits de cours préparatoires avant d'entreprendre leur scolarité de maîtrise.

Cours préparatoires

Maximum - 24 crédits

APA6506 Caractérisation et analyse : sites et paysages 2 cr.

APA6507 Atelier Processus de projet et méthodes de design 4.5 cr.

APA6511 Connaissance des végétaux et horticulture 2 cr.

APA6512 Design avec les végétaux 1.5 cr.

APA6513 Matériaux et techniques de construction 2 cr.

APA6514 Histoire de l'architecture de paysage 2 cr.

APA6515 Écologie végétale appliquée 2 cr.

APA6516 Nivèlement et gestion des eaux de ruissèlement 2 cr.

APA6517 Informatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6526 Géomatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6518 Dessins d'exécution et devis 2 cr.

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études, et 6 crédits à option.

### **Bloc 70A Fondements, principes et pratique du design**

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6508	Atelier 1 : Paysage de proximité	4.5
APA 6509	Atelier 2 : Paysage urbain	4.5
APA 6510	Atelier 3: Grand paysage	4.5

Cours	Titre	CR
APA 6519	Design détaillé et construction	1.5
APA 6520	Développement durable et paysage urbain	1.5
APA 6524	Géomatique appliquée au projet de paysage	1.5

### **Bloc 70B Histoire, théorie et critique**

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6001	Théories et projet de paysage	3.0

Cours	Titre	CR
APA 6003	Histoire, théories et pratiques	3.0

## Bloc 70C Histoire, théorie et critique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6015	Patrimoine et paysage	3.0

## Bloc 70D Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Obligatoire - 1 crédit.

Cours	Titre	CR
APA 6802	Pratique professionnelle en architecture de paysage	1.0

## Bloc 70F Végétaux, écologie, développement durable

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6006	Développement durable en architecture de paysage	3.0

## Bloc 70G Végétaux, écologie, développement durable

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6013	Phytotechnologies et infrastructures vertes	3.0

## Bloc 70H Activités dirigées

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6014	Projet de fin d'études en architecture de paysage	9.0

Cours	Titre	CR
APA 6801	Séminaire préparatoire au projet de fin d'études	2.0

## Bloc 70I Activités dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 6902	Stage en architecture de paysage	3.0

Cours	Titre	CR
APA 6903	Activité spéciale en architecture de paysage	3.0

2-025-1-0 version 09 (A13)

## Maîtrise en urbanisme

**Maîtrise en urbanisme (M. Urb.)**

### Objectifs

L'urbanisme est un domaine d'intervention interdisciplinaire appliqué au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) est accréditée par l'*American Institute of Certified Planners* et reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie). La M. Urb. prépare à une variété de pratiques professionnelles en urbanisme. Elle offre une formation centrée sur les savoirs et savoir-faire spécifiques au domaine tout en proposant des cheminement spécialisés associés à deux thèmes fédérateurs, soit Urbanisme international et Aménagement de la ville post-carbone.

Le programme poursuit trois principaux objectifs :

- offrir aux bacheliers en urbanisme la possibilité d'approfondir leurs connaissances et savoir-faire, notamment eu égard aux nouveaux enjeux urbains et aux pratiques en émergence
- permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir des connaissances et des méthodes et de développer des compétences dans le champ de l'urbanisme
- développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet d'intervention ou de recherche, dans des ateliers et en réalisant un travail dirigé ou un mémoire.

La M. Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences sociales et humaines et des sciences naturelles et génie.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1<sup>er</sup> cycle préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

---

#### Documents additionnels à fournir

- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé
- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Un curriculum vitae.

## Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
  - Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- 

## Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1<sup>er</sup> cycle autres que d'urbanisme (ou d'un diplôme jugé équivalent) devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 3 crédits et un maximum de 15 crédits de cours d'initiation à l'urbanisme (bloc de cours identifié dans la structure du programme). Selon le nombre de crédits de cours d'initiation à l'urbanisme à suivre, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un trimestre. Ces cours sont préféablement suivis pendant la première année.

---

## Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

- Baccalauréat en urbanisme
  - Baccalauréat en géographie environnementale
  - Baccalauréat en anthropologie
  - Baccalauréat en histoire
  - Baccalauréat en science politique
  - Baccalauréat en sciences économiques
-

## Structure du programme

**Maîtrise en urbanisme** 2-025-1-0 version 09 (A13)

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminement :

- cheminement avec Mémoire
- cheminement sans Mémoire.

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par le comité des admissions.

URB 6011 Atelier d'intégration, 3 crédits

URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 crédits

URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 crédits

URB 6288 Gestion du territoire et géomatique, 3 crédits

URB 6289 Économie urbaine, 3 crédits

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

- cheminement avec Mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option

- cheminement avec Travail de recherche dirigé (TD) : 33 crédits obligatoires dont 12 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

### MM - Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6020	Atelier d'intervention	6.0
URB 6279	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6280	Théorie de la planification et urbanisme	3.0
URB 6291	Stratégies et pratiques de mise en oeuvre	3.0

### MM - Bloc 70B Cours fondamentaux à option

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0

## MM - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

## MM - Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6734	Définition, projet de mémoire	3.0
URB 6735	Stratégie de recherche	6.0

Cours	Titre	CR
URB 6736	Recherche et rédaction	12.0

## TD - Bloc 70A Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6020	Atelier d'intervention	6.0
URB 6279	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6280	Théorie de la planification et urbanisme	3.0
URB 6291	Stratégies et pratiques de mise en oeuvre	3.0

## TD - Bloc 70B Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0

## TD - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AME 6431	Mise en valeur des ensembles urbains	3.0
URB 6742	Dynamique des habitats urbains	3.0
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6772	Évaluation environnementale et planification	3.0
URB 6774	Aménagement, risques et enjeux urbains	3.0
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0
URB 6850	Urbanisme international	3.0
URB 6857	Financement international de l'habitat	3.0

## TD - Bloc 70D Activités individuelles

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6670	Travail individuel de recherche	3.0
URB 6671	Stage en milieu professionnel	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6672	Activité spéciale	3.0

## TD - Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6731	Définition du projet de TD	3.0
URB 6732	Stratégie de recherche du TD	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6733	Recherche et rédaction du TD	6.0

2-025-1-2 version 00 (A14)

# Programme de qualification en urbanisme

## Certificat de deuxième cycle

### Objectifs

Le programme de qualification en urbanisme a pour objectif d'offrir une formation professionnelle complémentaire à des candidats détenant une maîtrise dans le domaine de l'urbanisme ou des études urbaines, afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et savoir-faire en urbanisme spécifiques aux contextes québécois et montréalais.

---

### Exigences d'admission

#### Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de qualification en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en urbanisme
- avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

---

### Documents additionnels à fournir

- deux lettres de recommandation du milieu universitaire
  - une lettre d'intention de 1 000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ces études en lien avec ses projets d'avenir
  - un curriculum vitae
  - un avis valide de l'Ordre des urbanistes du Québec
- 

### Scolarité

- Le programme est offert à temps plein, à demi-temps et à temps partiel.
  - Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
  - La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).
- 

### Remarques

Le candidat doit déjà être titulaire d'une maîtrise en urbanisme ou dans un domaine connexe.

---

## Structure du programme

### **Programme de qualification en urbanisme 2-025-1-2 version 00 (A14)**

Le programme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Le cheminement type sur une année est le suivant:

- 6 ou 9 crédits de cours à l'automne
- 6 ou 9 crédits de cours à l'hiver, dont l'atelier obligatoire (URB6020).

#### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

### **Bloc 70A**

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6020	Atelier d'intervention	6.0

Cours	Titre	CR
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme	3.0

### **Bloc 70B**

Option - 6 crédits

Cours	Titre	CR
URB 6289	Économie urbaine	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6778	Planification environnementale et urbanisme	3.0

2-025-6-0 version 00 (A14)

# **Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme**

## **Attestation**

Programme offert en collaboration avec Polytechnique Montréal

## **Objectifs**

Le microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme a pour objectif de compléter la formation des ingénieurs et des urbanistes qui souhaitent se spécialiser dans l'organisation et la gestion des systèmes de transports en milieux urbains. Il s'agit d'une formation multidisciplinaire qui ouvre la réflexion sur les apports des différentes disciplines et qui amène les étudiants à travailler en partie dans les deux champs de compétences que sont le génie civil et l'urbanisme.

---

## **Exigences d'admission**

### **Conditions propres à ce programme**

pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade en urbanisme ou en ingénierie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent); pour une admission à Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2<sup>e</sup> cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

---

## **Documents additionnels à fournir**

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et vos attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et une proposition de projet d'études supérieures
- Un curriculum vitae.

## **Scolarité**

- Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).
- L'étudiant pourra compléter le cours URB6654 / CIV6718 Projet : mobilité et urbanisme après avoir complété au moins 6 crédits de cours du programme. Le projet est une démarche de recherche personnelle guidée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements visant à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité. Il s'agit d'une activité durant laquelle l'étudiant travaille de manière autonome en coordination avec ses cotuteurs.

## Structure du programme

**Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme** 2-025-6-0 version 00 (A14)

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Le cheminement type sur une année est le suivant :

- 6 crédits de cours au premier trimestre (avec un maximum de 3 crédits de 1<sup>er</sup> cycle)
- 6 crédits de cours au deuxième trimestre
- Projet de 3 crédits au dernier trimestre d'inscription

Préféablement, le cours de premier cycle (le cas échéant) est effectué au premier trimestre alors que le projet en mobilité, transport et urbanisme est effectué au dernier trimestre d'inscription.

### LÉGENDE

CR : crédit

## Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un projet d'études.

### Bloc 70A Ingénierie

Option - 6 crédits

Cours	Titre	CR
GIN 2710	Systèmes de transport (CIV2710)	3.0
GIN 6701	Planification des transports (CIV6701)	3.0
GIN 6702	Analyse des transports (CIV6702)	3.0

Cours	Titre	CR
GIN 6707A	Transport : technologie et innovation (CIV6707A)	3.0
GIN 6708	Transport en commun (CIV6708)	3.0

### Bloc 70B Urbanisme

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
URB 6729	Gouvernance métropolitaine	3.0
URB 6753	Concepts et pratiques de design urbain	3.0
URB 6754	Formation de l'espace urbain	3.0

Cours	Titre	CR
URB 6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité	3.0
URB 6770	Transport et développement urbain	3.0

### Bloc 70C Projet en mobilité, transport et urbanisme

Option - 3 crédits

Cours	Titre	CR
URB 6654	Projet : Mobilité et urbanisme	3.0